

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

F



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 4.15 de l'ordre du jour

CRD03

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-sixième session

Siège de la FAO, Rome (Italie)

27 novembre - 2 décembre 2023

TRAVAUX DES COMITÉS DU CODEX

(PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR) POUR LE CHLORHYDRATE DE ZILPATÉROL DANS LE FOIE, LES REINS ET LES MUSCLES DE BOVINS)

(Préparé par les HealthforAnimals)

1. La détermination de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol (reins, foie et muscles de bovins) a été considérée au Codex depuis près de 12 ans. Cela représente près de trois fois plus que le processus moyen de définition de normes, processus qui prend un peu plus de 4 ans. Le moment est venu de conclure ce processus à la CAC46.
2. Beaucoup de temps et d'efforts ont été consacrés à ces LMR par la Commission, le CCRVDF, le JECFA, le Président, les Vice-présidents, le Secrétariat, les membres et les observateurs. Au cours des dernières années, le Président et les Vice-présidents ont pris grand soin de rechercher des compromis et établir des positions en conformité avec les procédures du Codex et qui pourraient être acceptables pour les membres, et ce afin d'arriver à un consensus. Dans leur [rapport au Comité exécutif](#), le Président et les Vice-présidents ont noté les « *les préoccupations quant au fait que la non-adoption des LMR du Codex pour le chlorhydrate de zilpatérol serait préjudiciable aux membres* » et que « *certain étaient impatients de voir cette question résolue à la 46e session de la Commission* ».
3. À la CAC45, les membres ont voté pour l'adoption à l'étape 5, confirmant que : « *De manière générale, les membres ont estimé que l'évaluation des risques réalisée par le JECFA était fiable et rigoureuse. En outre, les membres ont noté qu'aucune préoccupation liée à la santé humaine n'avait été relevée dans les trois évaluations des risques réalisées par le JECFA (para. 104 dans le rapport de la CAC45). Il y avait également un consensus général pour laisser les LMR proposées à la Commission, car le CCRVDF n'avait pas d'autres travaux à effectuer sur ces LMR (paras. 135 à 146).*
4. À la CAC45, au CRD concernant le point 203, les principales organisations de la chaîne alimentaire mondiale ont exprimé leur soutien pour « *protéger l'intégrité scientifique du Codex* » et « *le respect des procédures établies* ». Elles ont souligné que le respect du processus est important pour la crédibilité du Codex et son rôle dans le commerce international.

5. Le Président a souvent noté que le Codex prévoit des options procédurales pour ne pas soutenir ou s'opposer aux normes. Ces options permettent aux membres de formuler des réserves, peu importe leur raison d'être, ou de s'abstenir lors du processus décisionnel en enregistrant officiellement leur opposition, comme cela a été démontré par les membres avec d'autres normes au cours des 60 dernières années.

6. **Conclusions** : les LMR proposées pour le chlorhydrate de zilpatérol :
 - ont satisfait ou dépassé toutes les exigences de procédure et scientifiques,
 - ont reçu l'appui de la majorité des membres à CAC45,
 - ont fait l'objet d'efforts considérables pour trouver un consensus.

7. **Recommandation** : le consensus est l'option privilégiée pour adopter des LMR finales pour le zilpatérol à la CAC46. Toutefois, s'il n'y a pas de consensus pour adopter les LMR à la CAC46 et qu'un vote est nécessaire, conformément aux Statuts de la Commission et aux procédures d'élaboration des normes Codex, les membres devraient voter sur l'adoption finale des LMR proposées en tant que norme Codex.